

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1261

10 juin 2011

SOMMAIRE

A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A.	Immomer s.à r.l.	60509
..... 60482	Immo Pacor S.A.	60495
Athena Private Equity S.A.	Implant-Lux S.A.	60509
..... 60510	Intecon S. à r.l.	60509
Avilix Group Aktiengesellschaft	International Mineral Finance S.à.r.l.	60495
..... 60523	IRERE Industrial Services	60516
Cerberus Nightingale 2	J. Fischer & Co A.G.	60499
..... 60483	KG Far East (Luxembourg) Sàrl	60496
Combourg (Luxembourg) S.A.	LBREP III Enigma S.à r.l.	60494
..... 60518	Lecche SA	60517
Daritos Trading	LHM	60517
..... 60502	Linton Properties S.à r.l.	60517
DEV S.C.S.	Lira S. à r. l.	60527
..... 60485	Lirin S.A.	60528
Faymonville Immo AG	Luxgoal S.à.r.l.	60484
..... 60499	Meg S.A.	60528
F.G.G. S.A.	Motor Center Angelsberg S.A.	60528
..... 60502	NFO Holding (Luxembourg) S.à.r.l.	60518
Heiderscheid Triny Transports Internatio-	Pergam	60496
naux	PhB Management S.à r.l.	60523
..... 60482	PLD Germany IX S.à.r.l.	60509
Heir Investment S.A.	Strategy-Lab S.A.	60523
..... 60482	Telindus	60495
Hervé Le Jardinier S.à r.l.	Terranobila	60517
..... 60483	Yurika Hayashi A.s.b.l.	60492
HIP Oils S.à.r.l.		
..... 60483		
HIP Oils S.à.r.l.		
..... 60483		
Horatius Sicav		
..... 60484		
HP Laurad Management Participations		
(HPLMP) S.C.A.		
..... 60484		
Human Capital Focus		
..... 60484		
Husting et Reiser S.A.		
..... 60482		
Icipu S.A.		
..... 60494		
Immo-Alz, s.à r.l.		
..... 60495		
Immo-Boul, s.à r.l.		
..... 60496		
Immobusch s. à r.l.		
..... 60501		
Immodud		
..... 60502		
Immo-Feitsch, s.à r.l.		
..... 60501		

Husting et Reiser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8509 Redange-sur-Attert, 13, rue d'Ell.

R.C.S. Luxembourg B 102.082.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 15 février 2011 à 14.00 heures

L'assemblée a le regret de constater le décès de Monsieur Marcel REISER, administrateur de la société.

Est nommée en remplacement jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016, Madame Félicie REISER-HUSTING, née à Noerdange (L) le 26 juin 1935, demeurant à L - 8509 Redange/Attert, 13, Rue d'Ell.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011053030/14.

(110059970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Heiderscheid Triny Transports Internationaux, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 22.153.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053033/10.

(110059968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Heir Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 127.458.

—
Le 14 avril 2011 la société FIDUCENTER S.A., société anonyme avec siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, a mis fin de plein droit au contrat de domiciliation avec ladite société HEIR INVESTMENT S.A. ayant son siège social au L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCENTER S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011053036/12.

(110059763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

A&P - ASAP&Partners (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.657.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Alberto Azario, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 11, Via California à I-20121 Milan, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Pan European Ventures S.A., ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011054599/18.

(110061893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Hervé Le Jardinier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 60, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 116.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053037/10.

(110059969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

HIP Oils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 26.445,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011053038/11.

(110059795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

HIP Oils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 26.445,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.242.

Par résolutions prises en date du 30 mars 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Pascale Nutz, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 11 avril 2011.
2. Nomination de Jessie Da Silva, avec adresse au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 11 avril 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2011.

Référence de publication: 2011053039/15.

(110059867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.095.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 avril 2011 que:

1. La société prend acte de la fin du mandat du commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer, en tant que réviseur d'entreprise:

DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67895.

Le mandat du réviseur d'entreprise prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054652/18.

(110061614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Horatius Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 135.968.

—
EXTRAIT

Sur base de la Résolution Circulaire du 23 février 2011, l'Assemblée prend acte de la démission, en date du 18 février 2011 de l'administrateur suivant:

- Monsieur Giovanni Patri, administrateur, avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour Horatius SICAV

Référence de publication: 2011053041/12.

(110059829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

HP Laurad Management Participations (HPLMP) S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.710.

—
EXTRAIT

En date du 3 mars 2010, l'actionnaire-gérant-commandité n'est plus Laurad Management Participations S.à r.l..

L'actionnaire-gérant commandité est Hoche Partners International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2011053042/13.

(110059278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Human Capital Focus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5314 Contern, 40, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.770.

—
Auszug aus dem Beschluss des Einzelgesellschafters vom 14. April 2011

Herr Alex BENOY, geb. am 29.05.1954 in Luxembourg, wohnhaft in 1, rue Simmer, L-6137 Luxembourg, wird zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Luxembourg, den 14. April 2011.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2011053044/12.

(110059358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Luxgoal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.636.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 152.268.

—
Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société le 31 mars 2011

Il résulte des résolutions des associés de la Société du 31 mars 2011 que:

- Les associés ont accepté la démission de Peter Gibbs, en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat.

Il en résulte qu'à compter du 31 mars 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Séverine Michel
- David Sullivan
- Cédric Pedoni

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2011053961/17.

(110059403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

DEV S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.559.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of March.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. DEV GP S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by the undersigned notary on 7 March 2011, with registered office at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry, represented by Mrs. Laurence Jacques, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given in Luxembourg on 7 March 2011;

2. Z Investments S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by notary Henri Hellinckx on 2 July 2008, with registered office at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 140163, represented by its sole manager Mrs. Laurence Jacques, residing in Luxembourg;

3. EREP Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by notary Paul Bettingen on 14 September 2010, with registered office at 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 155668, represented by Mrs. Laurence Jacques pursuant to a proxy given in Luxembourg on 3 March 2011;

The above named parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present notarial deed a Luxembourg partnership, société en commandite simple, and to draw up its articles of incorporation as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established among DEV GP as managing General Partner, Z Investments S.à r.l. and EREP Luxembourg S.à r.l. as Limited Partners, a company in the form of a société en commandite simple (the "Partnership") which shall be governed by the law of 10th August 1915, as amended, regarding commercial companies (the "Law"), as well as by the present articles (the "Articles").

Art. 2. Name. The Partnership will exist under the name of DEV S.C.S.

Art. 3. Object. The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Partnership may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Partnership includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Partnership may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

The Partnership may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Partnership (hereafter referred to as the «Affiliated Company»).

The Partnership may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;

- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Partnership or of any Affiliated Company.

The Partnership may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.

The Partnership may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration. The Partnership is incorporated for an unlimited period of time.

The Partnership may be dissolved at any time by resolution of the general meeting of partners, provided such resolution is approved by at least seventy-five per cent (75%) of all existing voting rights including the approval by one hundred per cent (100%) of the voting rights attached to class A shares.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Partnership is established in Luxembourg-city. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below).

If the Manager determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent, which would render impossible the normal activities of the Partnership at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Partnership which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 6. Capital. The Partnership's capital is set at TEN THOUSAND EURO (EUR 10,000.-), represented by:

- a) five (5) class A share with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) subscribed by the General Partner only;
- b) Nine thousand four hundred and eighty five (9,485.-) class B shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each subscribed by EREP Luxembourg S.à r.l. as Limited Partner;
- c) five hundred and ten (510.-) class C shares with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each subscribed by Z Investments S.à r.l. as Limited Partner.

Art. 7. Modification to the Capital. The share capital may be modified at any time by decision of the general meeting of partners with the approval of a majority of partners representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Partnership including the approval by one hundred per cent (100%) of voting rights attached to class A shares.

Art. 8. Shares. All shares in the Partnership shall be issued in registered form only.

The issued shares shall be entered in the register of partners, which shall be kept by the Partnership or by one or more persons designated for this purpose by the Partnership, and such register shall contain the name of each partner, his address or registered office, and the number of shares held by him.

Each share entitles its holder to equal rights in the profits and assets of the Partnership and to one (1) vote at general meetings of partners.

The Partnership will recognise only one (1) holder per share. The shares are indivisible with regard to the Partnership. The joint co-owners shall appoint a single attorney who shall represent them towards the Partnership. The failure to appoint such an attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Any transfer of shares in accordance with Article 9 hereafter shall be recorded in the register of partners.

Art. 9. Transfer of shares. The Partnership's shares may only be transferred to other partners or non-partners subject to the approval of such a transfer by the partners in a general meeting, at a majority of seventy-five per cent (75%) of the voting rights, including one hundred per cent (100%) of all voting rights attached to the Class A shares.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Partnership or against third parties unless duly notified to the Partnership or accepted by the Partnership in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Neither creditors nor assignees nor successors nor heirs of a partner may for any reason affix seals on assets or documents of the Partnership, including the Partnership's shares.

Partners may freely pledge or otherwise encumber their shares provided however that any encumbrance or pledge over Class C shares has been approved in writing by the General Partner.

Art. 10. Bankruptcy or insolvency of a partner. The bankruptcy, insolvency, or any similar event affecting any of the Limited Partners will not cause the dissolution of the Partnership.

In the event of the death of the managing General Partner, or if he becomes subject to legal incapacity or is otherwise unable to act, and if it has been provided that the Partnership is to continue to exist, the president of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters may at the request of any interested party, appointed a Limited Partner or some other person as administrator who shall take all urgent and purely administrative measures for such period as may be determined in the court order, which period may not exceed one (1) month.

The temporary administrator shall be liable only in respect of the performance of his mandate.

Art. 11. Liabilities. The Limited Partners and holders of the Class B and Class C shares shall have no personal obligation for the debts or liabilities of the Partnership except as provided by the Articles and the Law and shall only be liable to make capital contributions to the Partnership to the extent of their respective capital commitments to the Partnership.

The General Partner, which is holding the Class A shares and acting as the manager of the Partnership shall be fully liable for the Partnership's debts, liabilities and obligations exceeding the Partnership's assets.

Art. 12. Management. The Partnership will be managed by the sole General Partner being DEV GP S.à r.l. (the "Manager"). No Limited Partner is authorised to engage the Partnership in any way possible.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition necessary or useful to the accomplishment of the object of the Partnership. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the Manager.

The Partnership will be bound by the sole signature of the Manager, acting through its relevant corporate bodies or representatives.

Art. 13. Delegation of powers. The Manager may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions, including the daily management of the Partnership, to persons or agents chosen by the Manager.

Art. 14. Representation of the Partnership. The Partnership will be bound towards third parties by the signature of the Manager, or by the signature of any person to whom the daily management of the Partnership has been delegated, within the limits of such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Manager and within the limits of such power.

The Limited Partners have no power to represent or bind the Partnership towards third parties.

Art. 15. General meeting of partners. Once a year, the partners shall meet or pass a written resolution having on its agenda the approval of the annual accounts and the report of the Manager. The Manager shall have sole responsibility for preparing the annual accounts and the Manager's report and shall submit both to the approval of the partners at the annual meeting of partners.

Approval by way of written resolutions requires the signature of all existing partners.

Other meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of such meetings.

All general meetings of partners will be convened by the Manager by serving convening notices setting the agenda of, the date and place of the meeting, sent at least eight (8) calendar days prior to the date of such meeting to the Limited Partners.

If all the partners are present or represented at a meeting of partners and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without convening notice.

Any partner can take part in any general meeting by appointing in writing, by mail or by fax another person as proxy.

Save where otherwise provided in these Articles, resolutions, including resolutions to amend these Articles, are validly adopted when approved by at least seventy-five per cent (75%) of the existing voting rights including all voting rights attached to class A shares.

Resolutions with the purpose of amending these Articles cannot be taken without the approval of the General Partner.

Art. 16. Minutes of the general meetings of partners. The minutes of any general meeting of partners shall be signed by the Manager. Copies of excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager or by any other person duly appointed to that end by the Manager.

Art. 17. Supervision of the Partnership. The operations of the Partnership may be supervised by one or several auditors, who is or are appointed and dismissed by the general meeting of partners. The term of his/their office may not exceed six (6) years.

Art. 18. Financial Year. The Partnership's financial year begins on 1st October of each year and ends on 30th September of the following year.

Art. 19. Balance sheet. Each year, on the last day of September, the accounts are closed and the Manager shall establish an inventory which will contain the assets and liabilities of the Partnership. Each partner may inspect the inventory and the annual accounts of the Partnership at the registered office of the Partnership.

The annual accounts are to be approved by the partners as described above.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Partnership.

The Manager may pay out interim dividends provided interim accounts, which may be unaudited, have been prepared by the Manager no earlier than one (1) month prior to such advance payment, confirming that as a result of such interim distribution the value of the net assets of the Partnership will not fall below the issued share capital amount increased by the amount of any reserves out of which no distributions may be made.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. In the event of dissolution of the Partnership, resolved upon by general meeting of the partners at the same majority requirements applying to an amendment of the Articles, the liquidation will be carried out by the General Partner or a person designated for such purposes by the General Partner.

When the liquidation of the Partnership is closed, the assets of the Partnership will be allocated to the partners, in due proportion to their respective shareholdings.

Art. 22. Amendments to the Articles. These Articles may be amended from time to time by a resolution of the general meeting of partners under the majority requirements provided for in Article 15 of these Articles.

Art. 23. General Provision. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the laws of Luxembourg, and in particular the law of 10th August 1915, as amended, on commercial companies.

Art. 24. Language. The present Articles are worded in English followed by a French translation. In case of discrepancies between the English and French texts, the English version shall prevail.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares as mentioned hereafter:

1. DEV GP, prenamed	5.-Class A shares
2. EREP Luxembourg S.à r.l., prenamed	9,485.-Class B shares
3. Z Investments S.à r.l., prenamed	510.-Class C shares
TOTAL	10.000,-shares

The shares so described are fully paid up in cash so that the amount of TEN THOUSAND EUROS EUR 10,000.-is available to the Partnership as of now as has been certified to the notary executing this deed.

Transitional Disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Partnership and shall end on 30th September 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges by the incorporating notary, which shall be borne by the Partnership as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand euro (1.000.EUR).

Resolution

Immediately after the incorporation of the Partnership, the general meeting of partners representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolution:

1. The registered office of the Partnership is fixed at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The managing general partner of the Partnership shall be: DEV GP, with registered address at 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuvième jour de mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. DEV GP, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 7 mars 2011, par-devant le notaire instrumentant ayant son siège social au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Mme Laurence Jacques, demeurant à Luxembourg, selon une procuration délivrée le 7 mars 2011;

2. Z Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 2 juillet 2008 par-devant le notaire Henri Hellinckx, ayant son siège social au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140163, représentée par son gérant unique Laurence Jacques, précitée; et

3. EREP Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 14 septembre 2010 par-devant le notaire Paul Bettingen, ayant son siège social au 6, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155668, représentée par Mme Laurence Jacques, demeurant à Luxembourg, selon une procuration délivrée le 3 mars 2011.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte notarié une société en commandite simple luxembourgeoise et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre DEV GP en tant qu'Associé Commandité gérant, EREP Luxembourg S.à r.l. et Z Investments S.à r.l. en tant qu'Associés Commanditaires, une société en commandite simple (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination de DEV S.C.S.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, d'instruments de dettes et de valeurs mobilières de toute nature et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des participations dans des sociétés en commandite ou partenariats.

L'objet de la Société inclut plus particulièrement l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce compris la participation directe ou indirecte dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter sous toutes formes, et procéder à l'émission d'obligations et de tous autres instruments de dettes, convertibles ou non, excepté par voie d'offre publique.

La Société peut également accorder toute assistance par le biais de prêts, garanties ou de toute autre manière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par l'associé de la Société (ci-après «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter, souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans sûreté, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère;
- accorder toutes garanties, tous nantissements ou toutes autres formes de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Affiliées.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés sous réserve que cette décision soit approuvée par au moins soixante-quinze pour cent (75%) de tous les droits de vote existants incluant l'approbation de cent pour cent (100%) des droits de vote attachés aux parts sociales de catégorie A.

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché ou dans tous autres pays, en vertu d'une décision du Gérant (tel que défini ci-dessous).

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à DIX MILLE (EUR 10.000,-), représenté par:

- a) cinq (5) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1,-) souscrite par l'Associé Commandité seulement;
- b) neuf mille quatre cent quatre-vingt-cinq (9.485,-) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1,-) chacune souscrites par EREP Luxembourg S.à r.l.;
- c) cinq cent dix (510) parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale d'un EURO (EUR 1,-) chacune souscrites par Z Investments S.à r.l.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'assemblée générale des associés avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société incluant l'approbation de cent pour cent (100%) des droits de vote attachés aux parts sociales de catégorie A.

Art. 8. Parts sociales. Toutes les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Toutes les parts sociales émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par lui.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une (1) voix aux assemblées générales des associés.

La Société ne reconnaît qu'un (1) seul détenteur pour chacune des parts sociales. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société

par une seule et même personne. A défaut de nommer un tel représentant tous les droits attachés aux parts sociales sont suspendus.

Tout transfert de parts sociales conformément à l'article 9 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Art. 9. Transfert de parts. Les parts sociales de la Société ne peuvent être cédées à d'autres associés ou des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés à une majorité représentant soixante-quinze pour cent des droits de votes incluant cent pour cent (100%) de tous les droits de vote attachés aux parts sociales de catégorie A.

La cession des parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

Ni les créanciers ou ayants-droit, ni les successeurs ou héritiers de l'associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Les associés peuvent librement nantir ou autrement donner en sûreté leurs parts sociales sous réserve cependant que le nantissement ou la sûreté donnée sur les parts sociales de catégorie C ait été approuvé par écrit par l'Associé Commandité.

Art. 10. Faillite ou Déconfiture d'un associé. La faillite, la déconfiture ou tous autres événements similaires affectant l'un quelconque des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Dans le cas du décès de l'Associé Commandité gérant, ainsi que dans le cas d'incapacité légale ou d'empêchement, s'il a été stipulé que la société continuerait, le président du Tribunal d'Arrondissement siégeant en matière commerciale peut désigner, à la requête de tout intéressé, un associé commanditaire ou autre qui fera les actes urgents et de simple administration durant le délai qui sera fixé par l'ordonnance, sans que ce délai puisse excéder un mois.

L'administrateur provisoire n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Responsabilités. Les Associés Commanditaires et les détenteurs des parts sociales de catégories B et C n'encourent aucune responsabilité personnelle pour les dettes de la Société excepté pour ce qui est prévu par les présents Statuts ou la Loi et ne sont responsables de contribuer au capital de la Société que dans la mesure de leur apport respectif au capital de la Société.

L'Associé Commandité, qui est le détenteur des parts sociales de catégorie A et qui agit en sa qualité de Gérant de la Société est entièrement responsable de toutes les dettes de la Société ainsi que de toute obligation qui excéderait les avoirs de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par le seul Associé Commandité étant DEV GP (le «Gérant»). L'Associé Commanditaire n'est en aucune façon possible autorisé à engager la Société.

Le Gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration ou de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale des associés par la loi ou les Statuts sont de la compétence du Gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant, qui peut agir par ses organes ou représentants.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Gérant peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant ou de la personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites cette délégation, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

L'Associé Commanditaire n'a pas la capacité de représenter ou de lier la Société envers les tiers.

Art. 15. Assemblée générale des associés. Une fois par an, les associés se rencontreront ou passeront une résolution écrite avec comme agenda l'approbation des comptes annuels et du rapport du Gérant. Le Gérant aura la seule responsabilité de la préparation des comptes annuels et du rapport du Gérant et les soumettra aux associés pour approbation à la susmentionnée assemblée des associés.

L'approbation par voie de résolution écrite requiert la signature de tous les associés existants.

Toutes les assemblées des associés peuvent être tenues aux lieux, dates et heures qui seront indiqués dans les lettres de convocation respectives aux dites assemblées.

Toutes assemblées générales seront convoquées par le Gérant par avis de convocation écrit indiquant l'ordre du jour, la date et le lieu de l'assemblée et sera envoyé huit (8) jours calendaires à l'avance à l'adresse des associés commanditaires.

Si tout les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés, et ils constatent avoir été informés de l'ordre du jour de cette assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part à toute assemblée générale en nommant par écrit, soit par courrier ou télécopie, toute personne pour le représenter.

Sauf disposition contraire des Statuts, les décisions y compris les décisions de modifications des Statuts ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont approuvées par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent (75%) des droits de votes existants incluant tous les droits de vote attachés aux parts sociales de catégorie A.

Les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'avec le consentement de l'Associé Commandité.

Art. 16. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux de toute assemblée des associés seront signés par le Gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant ou par toute autre personne dûment nommé à cet effet par le Gérant.

Art. 17. Contrôle de la Société. Les opérations de la Société peuvent être contrôlées par un ou plusieurs commissaires nommé(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée qui ne peut pas excéder six (6) ans.

Art. 18. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

Art. 19. Bilan. Chaque année au dernier jour de septembre, le Gérant arrête les comptes annuels et dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et des comptes annuels.

Les comptes annuels doivent être approuvés par les associés comme décrit ci-dessus.

Art. 20. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, et amortissements et provisions, constitue le bénéfice de la Société.

Le Gérant peut procéder à un versement de dividendes intérimaires à condition que des comptes intérimaires, qui peuvent être non audités, ont été préparés par le Gérant au plus tôt un mois avant un tel versement confirmant que, suite à cette distribution intérimaire, la valeur des actifs nets de la Société ne tombera pas en dessous du montant du capital social, augmenté du montant de toutes les réserves desquelles aucun versement ne peut être fait.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, par une décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, la liquidation sera faite par le Gérant ou toute personne désignée par le Gérant à cette fin.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 22. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 15 des présents Statuts.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions du droit luxembourgeois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 24. Langue. Les présents Statuts ont été rédigés en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise fera foi.

Souscription et Libération

Les associés ont souscrit les parts sociales comme suit:

1. DEV GP, précitée	5,-parts sociales de catégorie A
2. EREP Luxembourg S.à r.l. précitée	9.485,-parts sociales de catégorie B
3. Z Investments S.à r.l., précitée	<u>510,-parts sociales de catégorie C.</u>
TOTAL	10.000,-parts sociales

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été certifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 30 septembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges du notaire constituant qui sont mis à charge de la Société en raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros (1.000.-EUR).

Résolutions

Et aussitôt l'assemblée générale des associés, représentant l'intégralité du capital social a pris la résolution suivante:

1. Le siège social de la Société est établi au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. L'associé commandité gérant de la Société sera DEV GP, ayant son siège social au 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jacques, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11411. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011039652/391.

(110044452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Yurika Hayashi A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-5328 Medingen, 33, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg F 8.691.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Les soussignés:

Personnes physiques:

Madame Yurika Hayashi-Schulz, écrivain, née le 16.10.1970 à Ochtrup (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant à L-5328 Medingen, 33, rue de Dalheim;

Monsieur Günther Schulz, écrivain, né le 21.03.1958 à Steinfeld (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant à L-5328 Medingen, 33, rue de Dalheim;

Mademoiselle Johanna Sophie Schulz, née le 11.08.1995 à Vechta (Allemagne), de nationalité allemande, demeurant à L-5328 Medingen, 33, rue de Dalheim;

tous ci-après désignés comme membres fondateurs, ont décidé de dresser par les présentes les statuts d'une association sans but lucratif (a.s.b.l.), qu'ils déclarent constituer entre eux, conformément à la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . L'association est dénommée Yurika Hayashi a.s.b.l. (ci-après «l'Association»).

Art. 2. Le siège de l'Association est établi à Medingen. Il peut être transféré par décision du Conseil d'administration en tout autre lieu. Toute modification du siège social doit être déposée, dans le mois de sa date, pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par simple décision du Conseil d'administration, l'Association pourra établir des succursales dans les pays énumérés dans l'article 4 des présents statuts.

Art. 3. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'Association a pour objet toute activité de nature à favoriser le développement des liens culturels entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Japon.

L'Association pourra soutenir des projets de développement économique, social, technique et culturel en faveur du Japon.

L'Association a également comme objet d'oeuvrer en faveur d'un resserrement des liens d'amitiés entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Japon ainsi que d'une meilleure connaissance mutuelle en favorisant toutes initiatives afférentes de personnes physiques ou de collectivités, notamment par l'organisation de manifestations au niveau culturel et philanthropique.

Titre II. Membres - Cotisation

Art. 5. L'Association se compose de membres, personnes physiques et/ou morales, en nombre illimité, sans pouvoir être inférieur à trois. Les signataires de l'acte de constitution ont la qualité de membres fondateurs.

Art. 6. Pour devenir membre ultérieurement, il faut:

1) manifester sa volonté

2) avoir reçu l'aval du Conseil d'administration statuant à l'unanimité des voix.

Les personnes physiques ou morales qui, sans vouloir être membres actifs, désirent aider l'Association à réaliser son but peuvent être admises en qualité de membres donateurs. Elles n'auront pas de droit de vote.

Le Conseil d'administration peut conférer le titre de membre d'honneur à des personnes physiques s'il le juge opportun. Elles bénéficieront du droit de vote et elles ne seront pas obligées de payer la cotisation annuelle fixée par le Conseil d'administration.

Art. 7. La perte de qualité de membre est régie par les dispositions de l'article 12 de la loi précitée du 21 avril 1928.

Art. 8. Le membre démissionnaire, suspendu ou exclu, ainsi que les héritiers ou ayants droit du membre décédé n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

Art. 9. Les cotisations annuelles à payer par les membres sont fixées par le Conseil d'administration. Elles ne pourront être supérieures à mille euros ou leur équivalent en d'autres devises.

Titre III. Conseil d'administration

Art. 10. L'Association est administrée par un Conseil d'administration qui se compose de trois membres au moins et de neuf membres au plus, pris parmi les membres de l'association et élus à l'exception des premiers administrateurs par l'assemblée générale ordinaire et annuelle statuant à la majorité simple des voix des membres présents et représentés. L'assemblée générale déterminera également la durée de leur mandat. Les administrateurs sont rééligibles et ils sont toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 11. Le Conseil d'administration désignera en son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Deux fonctions peuvent cependant être assumées par une même personne, à part celle de président et vice-président. Le président dirige les travaux de l'Association de même qu'il la représente et l'engage vis-à-vis des tiers. En cas d'empêchement du président, ses fonctions et ses responsabilités sont assumées provisoirement par le vice-président. Vis-à-vis des établissements de crédit, le trésorier pourra engager l'Association pour un maximum de vingt mille euros (EUR 20.000,-) par opération. Des pouvoirs spéciaux pourront être confiés à d'autres membres du Conseil d'administration.

Art. 12. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'Association l'exigent sur convocation du Président ou de deux de ses membres actifs. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix. Il ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président ou de celui qui le représente est prépondérante. Les décisions du Conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et par le secrétaire.

Art. 13. Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les dispositions des articles 13 et 14 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. Le contrôle et la supervision des activités financières de l'Association sont assurés par deux réviseurs de caisse élus par l'assemblée générale parmi les membres qui ne font pas partie du Conseil d'administration. Si l'Association compte seulement des membres qui font en même temps partie du conseil d'administration, la révision de la caisse sera faite par des tiers.

Titre V. Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres. Les convocations sont faites par le Conseil d'administration au moyen de convocations écrites, adressées aux membres trente jours au moins avant l'assemblée; elles contiendront l'ordre du jour.

Chaque membre a droit d'assister à l'assemblée. Il peut se faire représenter par un mandataire qui doit être un autre membre.

Art. 16. L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement dans le courant du mois de mars, au jour, à l'heure et au lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Art. 17. Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Titre VI. Fonds - Comptes - Budget

Art. 18. Les ressources de l'Association se composent notamment:

- 1) des cotisations des membres
- 2) des dons, subsides et subventions
- 3) des prestations versées par diverses organisations ou institutions
- 4) des intérêts et revenus généralement quelconques.

Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et prend fin le trente et un décembre de la même année.

Titre VII. Divers

Art. 20. La modification des statuts se fait d'après les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 21. La dissolution et la liquidation sont régies par les dispositions des articles 18 à 25 de la loi modifiée du 21 avril 1928. En cas de dissolution volontaire de l'association, le Conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent favorable sera affecté à une œuvre de bienfaisance. Le Conseil d'administration la désignera à la majorité absolue des voix.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 22. Les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 précitée telle que modifiée sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social de l'Association commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2011.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en mars 2012.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, en double exemplaire.

Yurika Hayashi-Schulz / Günther Schulz / Johanna Sophie Schulz.

Référence de publication: 2011044866/110.

(110050683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

Icipu S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 75.958.

A décidé de dénoncer le siège de la société

ICIPU S.A.

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 75 958

Luxembourg, le 13 avril 2011.

BDO TAX & ACCOUNTING

Référence de publication: 2011053049/14.

(110059370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

LBREP III Enigma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.708.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 14 avril 2011 que:

Madame Corine Frérot, née le 25 novembre 1973 à Brou-sur-Chantereine (France), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommée gérante de catégorie A avec effet au 14 avril 2011 pour une durée indéterminée.

Depuis le 14 avril 2011, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny

- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michael Tsoulies

- Monsieur Rodolpho Amboss

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2011.

Pour extrait conforme

LBREP III Enigma S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011055471/25.

(110061854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Telindus, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.669.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2011

ad 8) L'assemblée approuve à l'unanimité la nomination par le Conseil d'administration du réviseur d'entreprises,

Deloitte S.A.,

560, rue de Neudorf,

L-2220 Luxembourg

ceci pour une durée d'une année. Le mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2012 statuant sur l'exercice 2011.

Pour extrait conforme

Armand MEYERS / Gerard Hoffmann

Administrateur-délégué / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011053992/17.

(110059810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

International Mineral Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 71.479.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 137.910.

—
Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique tenue en date du 13 avril 2011 que le siège social de la société est transféré du 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 15 avril 2011.

Référence de publication: 2011053062/13.

(110059531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Immo Pacor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 28.642.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011053053/10.

(110059609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Immo-Alz, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 123.667.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011053054/12.

(110059856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Immo-Boul, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 123.668.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011053055/12.

(110059857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Pergam, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.010.

Extrait de résolutions prises par voie ciculaire par le conseil d'administration de la société en date du 1^{er} avril 2011

Résolution unique

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur Rui Da Costa et décide de nommer Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979, à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en ses lieux et place au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour Extrait sincère et conforme

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011053159/15.

(110059233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

KG Far East (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 149.409.

In the year two thousand eleven, on the eleventh day of March.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, public notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

There appeared:

KINROSS GOLD CORPORATION, an Ontario company, incorporated and organised under the laws of the Province of Ontario, Canada, registered with the Ontario company register under the number 1683689 and having its registered office at 25 York Street, 17th Floor, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA,

represented by Ms. Vanessa MOROLLI, lawyer, residing in 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated March 11th, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to state that:

KINROSS GOLD CORPORATION (hereafter referred to as the "Sole Unitholder") is the sole unitholder of KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, a private limited liability company, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B149.409, incorporated by a deed enacted on November 5, 2009, by Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2416 on December 11, 2009, whose articles of

incorporation have been amended by a deed enacted on May 3, 2010 by Maître Roger ARRENSDORFF, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1207 on June 9, 2010, by a deed enacted on June 21, 2010 by Maître Roger ARRENSDORFF, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 1927 on September 17, 2010, by a deed enacted on August 19, 2010, by Maître Roger ARRENSDORFF, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2218 on October 19, 2010 by a deed enacted on August 27, 2010 by Maître Paul DECKER notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in substitution of his absent colleague Maître Roger ARRENSDORFF, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2459 on November 15, 2010 and by a deed enacted on November 4, 2010 by Maître Roger ARRENSDORFF, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 2761 on December 15, 2010.

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000.-(two thousand US Dollars) together with a share premium of USD 38,488,000.-(thirty-eight million four hundred eighty-eight thousand US Dollars),
2. Subscription and payment of all the additional units and the share premium by the Sole Unitholder, by contribution in cash,
3. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation in order to reflect the planned corporate capital increase,
4. Other business.

The Sole Unitholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Unitholder decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,000.-(two thousand US Dollars), so as to bring it from its present amount of USD 320,062,000.-(three hundred twenty million sixty-two thousand US Dollars), represented by 320,062,000 (three hundred twenty million sixty-two thousand) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, to the amount of USD 320,064,000.-(three hundred twenty million sixty-four thousand US Dollars) represented by the existing units and by the issue of 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 38,488,000.(thirty-eight million four hundred eighty-eight thousand US Dollars), to be subscribed for on payment of the amount of USD 38,490,000. (thirty-eight million four hundred ninety thousand US Dollars) through a contribution in cash described below.

Second resolution: Subscription - Payment.

Thereupon intervened Ms. Vanessa MOROLLI, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Unitholder, who declared to subscribe for 2,000 (two thousand) units with a par value of USD 1.(one US Dollar) each, together with the payment of a share premium of USD 38,490,000.-(thirty-eight million four hundred ninety thousand US Dollars) and that they are paid up with the amount of USD 38,490,000.(thirty-eight million four hundred ninety thousand US Dollars) by a contribution in cash.

Proof of the contribution in cash has been given to the undersigned notary by the delivery of a blocking certificate issued by the bank of the Company.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Unitholder decides to amend article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at USD 320,064,000.(three hundred twenty million sixty-four thousand US Dollars) represented by 320,064,000 (three hundred twenty million sixty-four thousand) units in registered form with a par value of USD 1.-(one US Dollar) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6.395,-(six thousand three hundred ninety-five euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 38,490,000.-(thirty-eight million four hundred ninety thousand US Dollars) is evaluated at EUR 27.947.897,63 (twenty-seven million nine hundred forty-seven thousand eight hundred ninety-seven euro sixty-three cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le onze mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

KINROSS GOLD CORPORATION, une société de l'Ontario, constituée et organisée sous les lois de la Province de l'Ontario, Canada, enregistrée auprès du registre des sociétés de l'Ontario sous le numéro 1683689, et ayant son siège social à 25 York Street, 17^{ème} Etage, Toronto, Ontario, M5J 2V5, CANADA,

ici représentée par Me Vanessa MOROLLI, avocat, demeurant au 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé, datée du 11 mars 2011.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle apparaissant, agissant en sa capacité ci-avant décrite, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

KINROSS GOLD CORPORATION (ci-après dénommée «l'Associé Unique») est l'unique associé de KG FAR EAST (LUXEMBOURG) Sàrl, une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.409, constituée par un acte du 5 novembre 2009, par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2416 du 11 décembre 2009, ces statuts ont été modifiés par un acte du 3 mai 2010 par Maître Roger ARRENSDORFF, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1207 du 9 juin 2010, par un acte du 21 juin 2010 par Maître Roger ARRENSDORFF, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1927 du 17 septembre 2010, par un acte du 19 août 2010 par Maître Roger ARRENSDORFF, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2218 du 19 octobre 2010, par un acte du 27 août 2010 devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son confrère Maître Roger ARRENSDORFF, empêché, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2459 du 15 novembre 2010 et par un acte du 4 novembre 2010 par Maître Roger ARRENSDORFF, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2761 du 15 décembre 2010.

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.000,-(deux mille US dollars) ensemble avec une prime d'émission de USD 38.488.000,-(trente huit millions quatre cents quatre-vingt huit mille US dollars),

2. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par l'Associé Unique, par apport en numéraire,

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts pour refléter l'augmentation du capital social planifiée,

4. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 2.000,-(deux mille US dollars) pour le porter de son montant actuel de USD 320.062.000,-(trois cent vingt millions soixante-deux mille US dollars) représenté par 320.062.000 (trois cent vingt millions soixante-deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1 (un US dollar) à un montant de USD 320.064.000 (trois cent vingt millions soixante-quatre mille US dollars) représenté par les parts sociales existantes et par l'émission de 2.000,-(deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un US dollar) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 38.488.000,-(trente-huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille US dollars), pour être souscrites contre paiement d'un montant de USD 38.490.000,-(trente-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille US dollars), le tout à être entièrement libéré par un apport en numéraire décrit ci-dessous.

Seconde résolution:

Souscription - Libération

Est ensuite intervenue Me Vanessa MOROLLI, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, qui a déclaré souscrire les 2.000,-(deux mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,(un US dollar) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission de USD 38.488.000,-(trente-huit millions quatre cent quatre-vingt-huit mille US

dollars), et les libérer à hauteur d'un montant de USD 38.490.000,-(trente-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille US dollars) par un apport en numéraire.

Preuve de l'apport en numéraire a été donnée au notaire instrumentant par la remise d'un certificat de déblocage émis par la banque de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à USD 320.064.000 (trois cent vingt millions soixante-quatre mille US Dollars) représenté par 320.064.000 (trois cent vingt millions soixante-quatre mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur de USD 1 (un US dollar) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.395,-(six mille trois cent quatre-vingt-quinze euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 38.490.000,-(trente-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille US dollars) est évalué à la somme de EUR 27.947.897,63 (vingt-sept millions neuf cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros soixante-trois cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu du comparant, connu du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2011. REM 2011 / 374. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 30 mars 2011.

Référence de publication: 2011044375/164.

(110050441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Faymonville Immo AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 135.851.

J. Fischer & Co A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.290.

—
Verschmelzungsprojekt

(Artikel 261 Gesetz vom 10.08.1915)

Verschmelzung durch Absorbierung nach Vereinigung aller Aktien der J. FISCHER & CO A.G. in den Händen der FAYMONVILLE IMMO AG (Artikel 278 - 280 Gesetz vom 10.08.1915)

FAYMONVILLE IMMO AG

Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts

Duarrefstrooss 19

9990 WEISWAMPACH

HR Luxemburg: B 135.851

Matrikelnummer: 2008 2200 801

„ABSORBIERENDE GESELLSCHAFT“

J. FISCHER & CO A.G.

Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts

Duarrefstrooss 19

9990 WEISWAMPACH
HR Luxemburg: B 97.290
Matrikelnummer: 1998 2232 417
„ABSORBIERTE GESELLSCHAFT“

Gegenstand des Verschmelzungsprojektes:

Gegenstand dieses Verschmelzungsvorschlages ist gemäß Artikel 278 des Gesetzes vom 10.08.1915 die durch die Verwaltungsräte vorgeschlagene Fusion durch Absorbierung der Aktiengesellschaft „J. FISCHER & Co A.G.“ durch die Aktiengesellschaft „FAYMONVILLE IMMO AG“.

Das Fusionsverfahren sieht vor (Artikel 259), dass die absorbierte Gesellschaft hierdurch aufgelöst, aber nicht liquidiert wird.

Aus dem Jahresabschluss der absorbierenden Gesellschaft zum 31.12.2010 geht hervor, dass die Gesellschaft Eigentümerin der insgesamt 5.500 Aktien der absorbierten Gesellschaft ist.

Bei der gemäß Artikel 278 vorzunehmenden Verschmelzung geht das Vermögen der absorbierten Gesellschaft in die absorbierende Gesellschaft über. Der vorliegende Vorschlag wird der Generalversammlung der verschmelzenden Gesellschaft zur Beschlussfassung vorgelegt.

Artikel 278 sieht eine vereinfachte Verschmelzungsprozedur vor.

Identifizierung der zu fusionierenden Gesellschaften

Die FAYMONVILLE IMMO AG, absorbierende Gesellschaft, hat Ihren Gesellschaftssitz in L-9990 WEISWAMPACH, Duarrefstrooss, 19.

Gegenstand der Gesellschaft ist:

- der Ankauf von Immobilien für das eigene Immobilienvermögen sowie deren Verkauf, Vermietung und Verwaltung.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen die ihr als geeignet erscheinen.

Die J. FISCHER & CO A.G., absorbierte Gesellschaft, hat Ihren Gesellschaftssitz in L-9990 WEISWAMPACH, Duarrefstrooss, 19.

Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Ausführung in eigenem Namen sowie für Rechnung von Drittpersonen, von nationalen und internationalen Transporten;

- die Ausführung von Speditionstätigkeiten;

- der Handel mit Fahrzeugen aller Art;

- das Mieten und Vermieten von Fahrzeugen aller Art;

- die Ausführung von Verwaltungstätigkeiten.

Ferner kann die Gesellschaft alle anderen Aktivitäten, industrieller, geschäftlicher und finanzieller Art ausführen, die diesen Gegenstand direkt oder indirekt fördern.

Vermögenslage der betroffenen Gesellschaften

Wir schlagen Ihnen vor, die Verschmelzung auf Grundlage des Jahresabschlusses der beiden Gesellschaften jeweils zum 31.12.2010 vorzunehmen.

FAYMONVILLE IMMO AG

Die Eigenmittel der FAYMONVILLE AG gliedern sich gemäß Jahresabschluss zum 31.12.2010 folgendermaßen auf:

Gezeichnetes Kapital:	136.341,43 €
Nicht eingefordertes Kapital:	0,00 €
Rücklagen:	23,33 €
Ergebnisvortrag:	- 49.999,15 €
EIGENMITTEL:	86.365,61 €

Das Kapital wird dargestellt durch 10.000 Aktien ohne Bezeichnung eines Nennwerts, wie folgt zugeteilt:

Aktionäre:

Alain FAYMONVILLE: 4.908

Yves FAYMONVILLE: 4.908

Remy Tangeten: 184

J. FISCHER & CO A.G.

Die Eigenmittel der J. FISCHER & CO A.G. gliedern sich gemäß Jahresabschluss zum 31.12.2010 folgendermaßen auf:

Gezeichnetes Kapital:	100.000,00 €
Nicht eingefordertes Kapital:	0,00 €
Rücklagen:	0,00 €
Ergebnisvortrag:	- 17.461,17 €
EIGENMITTEL:	82.538,83 €

Das Kapital wird dargestellt durch 5.500 Aktien ohne Bezeichnung eines Nennwerts, wie folgt zugeteilt:

Aktionäre:

FAYMONVILLE IMMO AG: 5.500 Aktien

Durchführung der Verschmelzung

So wie vorstehend erwähnt, wird die Verschmelzung auf Grundlage der Vermögenslage der betroffenen Gesellschaften zum 31.12.2010 durchgeführt. Alle seit dem 1. Januar 2011 durch die absorbierte Gesellschaft durchgeführten Vorgänge gehen also zum ausschließlichen Gewinn oder Verlust der absorbierenden Gesellschaft und werden somit ab diesem Stichtag in deren Buchhaltung aufgenommen.

Gemäß der Gesetzestexte übernimmt die absorbierende Gesellschaft Vermögen und Verbindlichkeiten, Rechte und Verpflichtungen der J. FISCHER & Co A.G. ohne Ausnahme zum 01.01.2011.

Da es sich um eine Verschmelzung durch die Vereinigung aller Aktien der J. FISCHER & CO A.G. bei der FAYMONVILLE IMMO handelt, wird dieser Vorgang nicht zu einer Kapitalerhöhung führen und somit auch nicht die Schaffung neuer Aktien begründen.

Die Verschmelzung erfolgt aufgrund der gesetzlichen Bestimmungen bezüglich der buchhalterischen Kontinuität einerseits sowie der steuerlichen Neutralität andererseits.

Die Verwaltungsräte der zu verschmelzenden Gesellschaften werden im Rahmen dieser Fusion durch keinerlei Sondervorteile begünstigt. Ausdrücklich festgelegt wird, dass ebenfalls sämtliche Rechte der Aktionäre der absorbierenden Gesellschaft gewahrt werden.

Weiswampach, den 15.03.2011.

FAYMONVILLE IMMO AG

Alain FAYMONVILLE / Yves FAYMONVILLE / Remy TAGETEN

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2011044919/104.

(110049547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2011.

Immo-Feitsch, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 123.666.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011053056/12.

(110059859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Immobusch s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, Z.I. Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 155.864.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011053057/12.

(110059862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

F.G.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 61.994.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 avril 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.
- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011057109/24.

(110064820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Immodud, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 150.573.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011053058/12.

(110059853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Daritos Trading, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9943 Hautbellain, Maison 34.
R.C.S. Luxembourg B 159.624.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Daritos S.à r.l., a Luxembourg company with registered office at Maison, 34, L-9943 Hautbellain, registered with the Luxembourg Registry of Commerce under number B-120.586,

here represented by Mr. Tom Verheyden, sole manager of Daritos S.à r.l., residing in Hautbellain, Luxembourg.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of Daritos Trading (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations and to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development, and particularly, but not limited to, in the field of purchasing, selling, importing, exporting all kind of products, goods and precious metals.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Hautbellain in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred EUR (EUR 12,500.-) represented by hundred twenty five (125) shares of one hundred EUR (EUR 100.-) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers.

The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the managers.

The Company shall be bound, in case of a single manager, by the sole signature of the manager, or in case of a board of managers, by the joint signatures of 2 managers.

The manager or the board of managers may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency.

This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on 31st of December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the 1915 Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established and shares have been subscribed as follows:

Daritos S.à r.l.: 125 shares (hundred twenty five shares)

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred EUR (EUR 12,500.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2011.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of manager is set at one (1). The sole shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Tom Verheyden, born on 14 Augustus 1974 in Diest, Belgium and resident at Maison, 34, L-9943 Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg.

2. the registered office is established at L-9943 Hautbellain, Grand Duchy of Luxembourg, Maison 34.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing party,, the proxyholder(s) of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Daritos S.à r.l., une société Luxembourgeoise ayant son siège à Maison 34, L-9943 Hautbellain, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 120.586,

Ici représentée par Monsieur Tom Verheyden, gérant unique de Daritos S.à r.l., avec adresse à Hautbellain, Luxembourg.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de Daritos Trading (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est la détention de participations et l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société pourra prêter toute assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement, et particulièrement, mais pas limité au secteur d'acheter, vendre, importer, exporter de toutes sortes de produits, marchandises et métaux précieux.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Hautbellain au Grand-duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents EUR (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales de cent EUR (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale

de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Les gérants seront ou non actionnaires. Les gérants sont nommés, révoqués et remplacés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée par les associés possédants plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée, en cas d'un seul gérant, par la signature individuelle du gérant, ou en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Le ou les gérants pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Si un président a été désigné, il présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence.

On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Les statuts ont été arrêtés et les parts ont été souscrits comme suit:

Daritos S.à r.l.: 125 (cent vingt cinq) parts sociales.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents EUR (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.500.-.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre de gérants a été fixé à un (1). Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Tom Verheyden, né le 14 août 1974 à Diest, Belgique et professionnellement résident à Maison 34, 9943 Hautbellain, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- le siège social est fixé à L-9943 Hautbellain, Grand-Duché de Luxembourg, Maison 34.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. VERHEYDEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12725. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

-POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011040889/349.

(110046080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Immomer s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 157.521.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011053059/12.

(110059855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Implant-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 41, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.536.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053060/10.

(110059428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Intecon S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5407 Bous, 5, Cité Saint Jean.

R.C.S. Luxembourg B 133.859.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/04/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2011053061/12.

(110059863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

PLD Germany IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.590.

à modifier: Suite à un contrat daté du 29 janvier 2011 vingt six (26) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, à savoir, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis Beteiligungs GbR, ayant son siège social à Talwiesen 9, 76698 Ubstadt-Weiher, Allemagne. Cette cession de parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis Developments Holding Sàrl 474 parts sociales

ProLogis Beteiligungs GbR 26 parts sociales

Le 07 avril 2011.

ProLogis Directorship Sàrl
Gérant unique
Représenté par Gareth Alan Gregory
Gérant

Référence de publication: 2011057546/20.

(110063851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Athena Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 76.053.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of the month of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of «ATHENA PRIVATE EQUITY S.A.» (the "Company"), a "société anonyme", which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 26 May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") n 27 September 2000, number 699,

entered in the Luxembourg Company Register under section B number 76 053, established and having its registered office at 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended pursuant to several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted on 07 May 2009, published in the Mémorial on 15 June 1009, under number 1166 and page 55922.

The extraordinary general meeting is declared open at 03.00 p.m. and is presided over by Mr Gaston SCHOUX, company manager, residing professionally in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The Chairman appoints Mr Filippo COMPARETTO, chartered accountant, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the meeting.

The meeting elects as scrutineer Mr Giovanni PONTI, company director, residing professionally in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

1. Extension of the Company's duration until December 31st, 2013, and subsequent amendment of Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company to have the content as follows:

« **Art. 3.** The term of the company is established at 31 December 2013.

The duration can be modified by a decision of the Shareholders meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of the articles of association.»;

2. Setting up of a committee within the Board of Directors of the Company, and subsequent amendment of Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company by means of an additional Article 8.5 to be included therein after with the content as follows

« **8.5.** The Board of Directors shall set up a committee. The members of this committee will be one of the directors elected out of the list submitted by the class A Shareholders pursuant to article 7.1 above, and the Advisory Company (duly represented by Mr Gianfranco Ponti). This committee will meet on a monthly basis and every time before a meeting of the Board of Directors is scheduled. This committee is aimed to assist and support the Board of the Directors in respect of the disinvestment process and the related necessary follow up and update of the company's investments and review the related results of such process.»;

3. Amendment of Article 18.3.5 (a) of the Articles of Incorporation of the Company in order to refer expressly to the terms and conditions contained in certain regulation for the reimbursement of Carried Interest that the Company (upon due resolution of the Board of Directors) may contractually agree from time to time with the class B Shareholders, to have the content as follows:

« **18.3.5.**

(a) Dividends representing the Carried Interest shall be subject to reduction or restitution, if already collected, when the company incurs losses in the financial periods subsequent to the first 2 financial periods and to the extent of 20% (twenty percent) of the same losses (and in any case for an amount not higher than the previously assigned amount, as Carried Interest, to class B Shareholders). Any amount possibly due as restitution shall be determined and paid according to the terms and conditions contained in certain regulation for the reimbursement of Carried Interest that the company (upon due resolution of the Board of the Directors) may contractually agree from time to time with the class B Shareholders. »; and

4. Statutory appointment of the Advisory Company as liquidator of the Company and approval process of the financial statements by the shareholders during the liquidation period and definition of the relevant terms and conditions applicable during such period, and subsequent amendment of Article 19.2 of the Articles of Incorporation of the Company to have the content as follows:

« **19.2.** Should the company be dissolved, the liquidation will be carried by the Advisory Company acting as liquidator, pursuant to the terms and conditions defined below. The liquidator shall be vested with the broadest powers to manage the assets of the company in order to realize them for the company's liquidation purposes. The liquidator's office shall remain in force until a new liquidator is appointed. Any dismissal of the Advisory Company from its liquidator's office and the subsequent appointment of a new liquidator are to be passed by the General Meeting provided that all the class A, C and D Shareholders vote in favour (regardless to votes of class B Shareholders). The remuneration of the Advisory Company will be defined by the General Meeting. Should the Advisory Company not agree with such remuneration, the Advisory Company will be entitled to resign forthwith from its liquidator's office. In this case, the resigning liquidator's office shall terminate forthwith regardless of any appointment of a new liquidator.

The liquidator will submit, both for review and approval, to the shareholders every year during the liquidation period (including, as a derogation, the last year in which the company's term expires) the annual financial statements of the company within a four (4) month delay from the end of the relevant financial year. For the avoidance of doubt, the annual financial statements will be audited by the latest former auditor of the company before any submission to the shareholders' attention.

As long as the Advisory Company will act as liquidator of the company, any earlier termination or amendment to the terms and conditions (or any part thereof) contained in certain regulation for the reimbursement of Carried Interest that the company has contractually agreed (prior to its liquidation) from time to time with the class B Shareholders (including without limitation the escrow agreement), must be reviewed and approved first by the General Meeting.»

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the convening notices were sent by registered mail to the shareholders of the Company on February 23rd, 2011.

IV.- That it appears from the attendance list that seventy-one million two hundred and one thousand five hundred and twenty-eight (71,201,528.-) shares divided into eighteen million three hundred and forty-three thousand three hundred and eighty (18,343,380.-) Class A shares, six hundred and fifteen thousand five hundred (615,500) Class B shares, forty-seven million one hundred and sixty-eight thousand six hundred and eighty five (47,168,685.-) Class C shares and five million seventy-three thousand nine hundred and sixty-three (5,073,963.-) Class D shares of a nominal value of two euro (2.-EUR) per share, out of the seventy-five million five hundred and sixty-nine thousand (75,569,000.-) shares currently in issue and representing the entire issued share capital of the Company of ONE HUNDRED AND FIFTY- ONE MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY-EIGHT THOUSAND EURO (151,138,000.-EUR), are present or represented at the meeting.

More than fifty percent (50%) of each class of shares being present or represented, the meeting is validly constituted and may properly resolve on the agenda.

The Chairman reminds that the ordinary general meeting of shareholders of the Company scheduled for today has already passed all items on its agenda and, in particular, has approved the ratification of the Second Addendum to the Advisory Agreement and the Reimbursement Regulation of Carried Interest.

Then the general meeting, after deliberation, takes the following resolutions that will come into force subject to and provided that (i) all items of the agenda of the ordinary general meeting of shareholders of the Company scheduled today are passed and (ii) all resolutions hereinafter are passed by this extraordinary general meeting of shareholders, and, for the avoidance of doubt, the date on which the resolutions hereinafter will come into effect is the date on which both aforementioned conditions are satisfied duly.

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVES to extend the Company's duration until December 31st, 2013, and subsequently amend Article 3 of the Articles of Incorporation of the Company to have the content as follows:

« **Art. 3.** The term of the company is established at 31 December 2013.

The duration can be modified by a decision of the Shareholders meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of the articles of association. ».

The votes of the shareholders for said taken resolution are casted as follows (pursuant to both the legal requirements and Article 13.5 of the Articles of Incorporation of the Company):

In favour: sixty-six million one hundred twenty-seven thousand five hundred sixty-five (66,127,565) including all Class A Shares and all Class B Shares

Against: five million seventy-three thousand nine hundred sixty-three (5,073,963) including no Class A Shares and no Class B Shares

Abstentions: none

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVES to entitle the Board of Directors of the Company to set up a specific committee whose powers and election process are defined further hereinafter, and subsequently amend therefore Article 8 of the Articles of Incorporation of the Company by means of an additional Article 8.5 to be included thereafter with the content as follows:

« **8.5.** The Board of Directors shall set up a committee. The members of this committee will be one of the directors elected out of the list submitted by the class A Shareholders pursuant to article 7.1 above, and the Advisory Company (duly represented by Mr Gianfranco Ponti). This committee will meet on a monthly basis and every time before a meeting of the Board of Directors is scheduled. This committee is aimed to assist and support the Board of Directors in respect of the disinvestment process and the related necessary follow up and update of the company's investments and review the related results of such process.».

The votes of the shareholders for said taken resolution are casted as follows (pursuant to both the legal requirements and Article 13.5 of the Articles of Incorporation of the Company):

In favour: sixty-six million one hundred twenty-seven thousand five hundred sixty-five (66,127,565) including all Class A Shares and all Class B Shares

Against: five million seventy-three thousand nine hundred sixty-three (5,073,963) including no Class A Shares and no Class B Shares

Abstentions: none

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVES to amend Article 18.3.5 (a) of the Articles of Incorporation of the Company in order to refer expressly to the terms and conditions contained in certain regulation for the reimbursement of Carried Interest that the Company (upon due resolution of the Board of Directors) may contractually agree from time to time with the class B Shareholders, and to have subsequently the content as follows:

« **18.3.5.**

(a) Dividends representing the Carried Interest shall be subject to reduction or restitution, if already collected, when the company incurs losses in the financial periods subsequent to the first 2 financial periods and to the extent of 20% (twenty percent) of the same losses (and in any case for an amount not higher than the previously assigned amount, as Carried Interest, to class B Shareholders). Any amount possibly due as restitution shall be determined and paid according to the terms and conditions contained in certain regulation for the reimbursement of Carried Interest that the company (upon due resolution of the Board of Directors) may contractually agree from time to time with the class B Shareholders.».

The votes of the shareholders for said taken resolution are casted as follows (pursuant to both the legal requirements and Article 13.5 of the Articles of Incorporation of the Company):

In favour: sixty-six million one hundred twenty-seven thousand five hundred sixty-five (66,127,565) including all Class A Shares and all Class B Shares

Against: five million seventy-three thousand nine hundred sixty-three (5,073,963) including no Class A Shares and no Class B Shares

Abstentions: none

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders RESOLVES to proceed to the statutory appointment of the Advisory Company as liquidator of the Company, define the approval process of the financial statements by the shareholders during the liquidation period as well as the relevant terms and conditions applicable during such period, and subsequently amend Article 19.2 of the Articles of Incorporation of the Company to have the content as follows:

« **19.2.** Should the company be dissolved, the liquidation will be carried by the Advisory Company acting as liquidator, pursuant to the terms and conditions defined below. The liquidator shall be vested with the broadest powers to manage the assets of the company in order to realize them for the company's liquidation purposes. The liquidator's office shall remain in force until a new liquidator is appointed. Any dismissal of the Advisory Company from its liquidator's office and the subsequent appointment of a new liquidator are to be passed by the General Meeting provided that all the class A, C and D Shareholders vote in favour (regardless to votes of class B Shareholders). The remuneration of the Advisory Company will be defined by the General Meeting. Should the Advisory Company not agree with such remuneration, the Advisory Company will be entitled to resign forthwith from its liquidator's office. In this case, the resigning liquidator's office shall terminate forthwith regardless of any appointment of a new liquidator.

The liquidator will submit, both for review and approval, to the shareholders every year during the liquidation period (including, as a derogation, the last year in which the company's term expires) the annual financial statements of the company within a four (4) month delay from the end of the relevant financial year. For the avoidance of doubt, the annual financial statements will be audited by the latest former auditor of the company before any submission to the shareholders' attention.

As long as the Advisory Company will act as liquidator of the company, any earlier termination or amendment to the terms and conditions (or any part thereof) contained in certain regulation for the reimbursement of Carried Interest that the company has contractually agreed (prior to its liquidation) from time to time with the class B Shareholders (including without limitation the escrow agreement), must be reviewed and approved first by the General Meeting.»

The votes of the shareholders for said taken resolution are casted as follows (pursuant to both the legal requirements and Article 13.5 of the Articles of Incorporation of the Company):

In favour: sixty-six million one hundred twenty-seven thousand five hundred sixty-five (66,127,565) including all Class A Shares and all Class B Shares

Against: five million seventy-three thousand nine hundred sixty-three (5,073,963) including no Class A Shares and no Class B Shares

Abstentions: none

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed at 3.25 p.m..

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof, the present original deed was drawn up in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and domiciles, the appearing persons have signed together with Us the undersigned notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «ATHENA PRIVATE EQUITY S.A.», (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant un acte notarié du 26 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 699 du 27 septembre 2000,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 76 053, établie et ayant son siège social au 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises par des actes notariés et pour la dernière fois, suivant acte notarié dressé en date du 07 mai 2009, publié au Mémorial, le 15 juin 2009, sous le numéro 1166 et page 55922.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte à 15.00 heures et est présidée par Monsieur Gaston SCHOUX, gérant de société, avec adresse professionnelle à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giovanni PONTI, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Prorogation de la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2013 et modification consécutive de l'Article 3 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société est établie jusqu'au 31 décembre 2013.

La durée peut être modifiée par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues pour la modification des statuts.»;

2. Mise en place d'un comité au sein du Conseil d'Administration de la Société, et modification consécutive de l'Article 8 des Statuts de la Société par ajout de l'Article 8.5 ayant la teneur suivante:

« **8.5.** Le Conseil d'Administration peut établir un comité. Ce comité sera composé d'un des administrateurs choisis à partir de la liste soumise par les Actionnaires de classe A conformément à l'article 7.1 ci-dessus, et la Société Conseil (dûment représentée par Monsieur Gianfranco Ponti). Ce comité se réunira mensuellement et chaque fois avant que le Conseil d'Administration se réunisse. Ce comité a pour finalité d'assister et suivre le Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure de désinvestissement ainsi que du suivi nécessaire y afférent, de la mise à jour des investissements de la société et de la vérification des résultats dégagés par ladite procédure.»;

3. Modification de l'Article 18.3.5 (a) des Statuts de la Société en vue d'inclure une référence aux conditions et modalités telles que déterminées contractuellement dans certains règlements relatifs au remboursement des Intérêts Reportés, conclus par la Société (sur décision du Conseil d'Administration) avec les Actionnaires de classe B, et lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **18.3.5.**

(a) Les dividendes représentant les Intérêts Reportés seront soumis à réduction ou restitution, dans l'hypothèse où ils seraient déjà collectés, lorsque la société aura des pertes durant les périodes financières subséquentes aux deux premières périodes financières et dans la limite de 20% (vingt pour cent) des mêmes pertes (et, dans tous les cas pour un montant pas plus élevé que le montant préalablement assigné, en tant que Intérêts Reportés, aux Actionnaires de la classe B). Tout montant pouvant être du en tant que restitution sera déterminé et payé conformément aux conditions et modalités telles que déterminées contractuellement dans certains règlements relatifs au remboursement des Intérêts Reportés, conclus par la société (sur décision du Conseil d'Administration) avec les Actionnaires de classe B.»

4. Nomination statutaire de la Société Conseil comme liquidateur de la Société et approbation de la procédure d'approbation des comptes par les actionnaires pendant la période de liquidation, et détermination des conditions et modalités applicables pendant cette période, et modification consécutive de l'Article 19.2 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **19.2.** En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins de la Société Conseil agissant en sa qualité de liquidateur, conformément aux conditions et modalités telles que déterminées ci-après. Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les avoirs de la société aux fins de réaliser lesdits actifs en vue de la liquidation de la société. Le mandat de liquidateur restera en vigueur jusqu'à la nomination d'un nouveau liquidateur. Toute démission par la Société Conseil de son mandat de liquidateur et la nomination consécutive d'un nouveau liquidateur seront approuvées par l'Assemblée Générale sous réserve que tous les Actionnaires de classe A, C et D aient voté en faveur (et ce quelque soit le vote des Actionnaires de classe B). La rémunération de la Société Conseil sera déterminée par l'Assemblée Générale. Dans l'hypothèse où la Société Gestion n'accepterait pas la rémunération ainsi décidée, la Société Conseil est autorisée à démissionner avec effet immédiat de son mandat de liquidateur. Dans ce cas, la démission du liquidateur sera immédiate et ce indépendamment de la nomination du nouveau liquidateur.

Le liquidateur soumettra aux actionnaires, à la fois pour examen et approbation, chaque année pendant la période de liquidation (en ce compris, à titre de dérogation, la dernière année pendant laquelle la durée de la société a expiré), les comptes annuels de la société endéans un délai de quatre (4) mois à compter de l'expiration de l'exercice social concerné. Afin d'éviter tout doute, les comptes annuels seront audités par le dernier commissaire au compte de la société avant toute soumission à l'attention des actionnaires.

Aussi longtemps que la Société Conseil demeurera liquidateur de la société, toute résiliation anticipée ou modification (en tout ou partie) des conditions et modalités telles que déterminées contractuellement dans certains règlements relatifs au remboursement des Intérêts Reportés (en ce compris notamment toute convention de séquestre), conclus par la société (avant sa liquidation) avec les Actionnaires de classe B, fera l'objet d'un examen et d'une approbation préalable de l'Assemblée Générale.»

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées et paraphées par les comparants.

III.- Que les convocations ont été envoyées par lettre recommandée aux actionnaires le 23 février 2011.

IV.- Qu'au vu de la liste de présence, soixante et onze millions deux cent un mille cinq cent vingt-huit (71'201'528) actions divisées en dix huit millions trois cent quarante trois mille trois cent quatre vingt (18'343'380) actions de Class A, six cent quinze mille cinq cents (615'500) actions de Class B, quarante sept millions cent soixante-huit mille six cent quatre-vingt cinq (47'168'685) actions de Class C, et cinq millions soixante treize mille neuf cent soixante trois (5'073'963) actions de Classe D d'une valeur nominale de DEUX EUROS (2.-EUR) chacune, sur les soixante-quinze millions cinq cent soixante-neuf mille (75'569'000) actions en circulation représentant l'intégralité du capital social de la Société de CENT CINQUANTE ET UN MILLIONS CENT TRENTE-HUIT MILLE EUROS (151'138'000.-EUR), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Plus de cinquante pour cent (50%) dans chaque classe d'actions étant présentes ou représentées, l'assemblée est dûment constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Le Président rappelle que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société prévue ce jour a déjà adopté tous les points contenus à son ordre du jour et a, en particulier, approuvé la ratification du Second Avenant à l'Advisory Agreement ainsi que le Règlement applicable au Remboursement des Intérêts Reportés.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, les résolutions suivantes qui entreront en vigueur sous réserve (i) que tous les points contenus à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société prévue ce jour soient adoptés, et (ii) que toutes les résolutions ci-après soient adoptées par la présente

assemblée générale extraordinaire des actionnaires, et, aux fins d'éviter tout doute, la date à laquelle les résolutions ci-après entreront en vigueur est celle à laquelle les conditions mentionnées ci-avant sont remplies cumulativement,:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de proroger la durée de la Société jusqu'au 31 décembre 2013 et par conséquent de modifier l'Article 3 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société est établie jusqu'au 31 décembre 2013.

La durée peut être modifiée par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues pour la modification des statuts.»

Les votes des actionnaires sont émis pour cette résolution prise ci-avant de la manière suivante (conformément à la fois aux exigences légales et à l'Article 13.5 des Statuts de la Société):

En faveur: soixante-six millions cent vingt-sept mille cinq cent soixante-cinq (66.127.565) dont toutes les actions de la Classe A et toutes les actions de la Classe B;

Contre: cinq millions soixante-treize mille neuf cent soixante-trois (5.073.963) dont aucune action de la Classe A et aucune action de la Classe B;

Abstentions: aucune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de permettre la mise en place d'un comité au sein du Conseil d'Administration de la Société, et par conséquent de modifier l'Article 8 des Statuts de la Société par ajout de l'Article 8.5 ayant la teneur suivante:

« **8.5.** Le Conseil d'Administration peut établir un comité. Ce comité sera composé d'un des administrateurs choisi à partir de la liste soumise par les Actionnaires de classe A conformément à l'article 7.1 ci-dessus, et la Société Conseil (dûment représentée par Monsieur Gianfranco Ponti). Ce comité se réunira mensuellement et chaque fois avant que le Conseil d'Administration se réunisse. Ce comité a pour finalité d'assister et suivre le Conseil d'Administration dans le cadre de la procédure de désinvestissement ainsi que du suivi nécessaire y afférent, de la mise à jour des investissements de la société et de la vérification des résultats dégagés par ladite procédure.»

Les votes des actionnaires sont émis pour cette résolution prise ci-avant de la manière suivante (conformément à la fois aux exigences légales et à l'Article 13.5 des Statuts de la Société):

En faveur: soixante-six millions cent vingt-sept mille cinq cent soixante-cinq (66.127.565) dont toutes les actions de la Classe A et toutes les actions de la Classe B;

Contre: cinq millions soixante-treize mille neuf cent soixante-trois (5.073.963) dont aucune action de la Classe A et aucune action de la Classe B;

Abstentions: aucune.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'Article 18.3.5 (a) des Statuts de la Société en vue d'inclure une référence aux conditions et modalités telles que déterminées contractuellement dans certains règlements relatifs au remboursement des Intérêts Reportés, conclus par la Société (sur décision du Conseil d'Administration) avec les Actionnaires de classe B, et lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **18.3.5.**

(a) Les dividendes représentant les Intérêts Reportés seront soumis à réduction ou restitution, dans l'hypothèse où ils seraient déjà collectés, lorsque la société aura des pertes durant les périodes financières subséquentes aux deux premières périodes financières et dans la limite de 20% (vingt pour cent) des mêmes pertes (et, dans tous les cas pour un montant pas plus élevé que le montant préalablement assigné, en tant que Intérêts Reportés, aux Actionnaires de la classe B). Tout montant pouvant être du en tant que restitution sera déterminé et payé conformément aux conditions et modalités telles que déterminées contractuellement dans certains règlements relatifs au remboursement des Intérêts Reportés, conclus par la société (sur décision du Conseil d'Administration) avec les Actionnaires de classe B.»

Les votes des actionnaires sont émis pour cette résolution prise ci-avant de la manière suivante (conformément à la fois aux exigences légales et à l'Article 13.5 des Statuts de la Société):

En faveur: soixante-six millions cent vingt-sept mille cinq cent soixante-cinq (66.127.565) dont toutes les actions de la Classe A et toutes les actions de la Classe B;

Contre: cinq millions soixante-treize mille neuf cent soixante-trois (5.073.963) dont aucune action de la Classe A et aucune action de la Classe B;

Abstentions: aucune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de procéder à la nomination statutaire de la Société Conseil comme liquidateur de la Société et approuver la procédure d'approbation des comptes par les actionnaires pendant la période de liquidation, et déterminer les conditions et modalités applicables pendant cette période, et par conséquent modifier l'Article 19.2 des Statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **19.2.** En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins de la Société Conseil agissant en sa qualité de liquidateur, conformément aux conditions et modalités telles que déterminées ci-après. Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les avoirs de la société aux fins de réaliser lesdits actifs en vue de la liquidation de la société. Le mandat de liquidateur restera en vigueur jusqu'à la nomination d'un nouveau liquidateur. Toute démission par la Société Conseil de son mandat de liquidateur et la nomination consécutive d'un nouveau liquidateur seront approuvées par l'Assemblée Générale sous réserve que tous les Actionnaires de classe A, C et D aient voté en faveur (et ce quelque soit le vote des Actionnaires de classe B). La rémunération de la Société Conseil sera déterminée par l'Assemblée Générale. Dans l'hypothèse où la Société Gestion n'accepterait pas la rémunération ainsi décidée, la Société Conseil est autorisée à démissionner avec effet immédiat de son mandat de liquidateur. Dans ce cas, la démission du liquidateur sera immédiate et ce indépendamment de la nomination du nouveau liquidateur.

Le liquidateur soumettra aux actionnaires, à la fois pour examen et approbation, chaque année pendant la période de liquidation (en ce compris, à titre de dérogation, la dernière année pendant laquelle la durée de la société a expiré), les comptes annuels de la société endéans un délai de quatre (4) mois à compter de l'expiration de l'exercice social concerné. Afin d'éviter tout doute, les comptes annuels seront audités par le dernier commissaire au compte de la société avant toute soumission à l'attention des actionnaires.

Aussi longtemps que la Société Conseil demeurera liquidateur de la société, toute résiliation anticipée ou modification (en tout ou partie) des conditions et modalités telles que déterminées contractuellement dans certains règlements relatifs au remboursement des Intérêts Reportés (en ce compris notamment toute convention de séquestre), conclus par la société (avant sa liquidation) avec les Actionnaires de classe B, fera l'objet d'un examen et d'une approbation préalable de l'Assemblée Générale.»

Les votes des actionnaires sont émis pour cette résolution prise ci-avant de la manière suivante (conformément à la fois aux exigences légales et à l'Article 13.5 des Statuts de la Société):

En faveur: soixante-six millions cent vingt-sept mille cinq cent soixante-cinq (66.127.565) dont toutes les actions de la Classe A et toutes les actions de la Classe B;

Contre: cinq millions soixante-treize mille neuf cent soixante-trois (5.073.963) dont aucune action de la Classe A et aucune action de la Classe B;

Abstentions: aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15.25 heures.

Le notaire soussigné, connaissant la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, étant entendu que la version anglaise primera en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français.

Dont acte, passé à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues par le notaire instrumentaire, par leur nom, prénoms usuels, état et demeures, lesdites personnes comparantes ont toutes signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. SCHOUX, F. COMPARETTO, G. PONTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2011. Relation: EAC/2011/3645. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011041246/374.

(110046940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

IRERE Industrial Services, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.781.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir AREF INDUSTRIAL HOLDINGS 2, a changé sa dénomination sociale en:
- IREER INDUSTRIAL HOLDINGS 2

Luxembourg, le 15 avril 2011.

IRERE Industrial Services

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011053067/14.

(110059557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Lecche SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.790.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LECCHE S.A.

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2011053101/13.

(110059550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Linton Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.818.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1^{er} avril 2011

En date du 1^{er} avril 2011, l'assemblée décide de révoquer Monsieur Alan DUNDON de son mandat de gérant de la Société.

Monsieur Alain Heinz est désormais gérant unique de la Société.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2011053105/14.

(110059943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Terranobila, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 154.565.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2011

Acceptation de la démission du gérant, Monsieur Philippe FELT, né le 16 mai 1968 à Metz (France) demeurant 36, rue des Erables, F - 57070 Saint Julien-les-Metz.

Nomination de Monsieur Dominique TALAMONA (né le 16 mars 1956 à Hayange (France) demeurant au 1, rue de Roeser, L - 1898 Kockelscheuer) au poste de gérant en remplacement de Monsieur Philippe FELT, démissionnaire pour une durée de six mois soit jusqu'au 11 octobre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Dominique TALAMONA / Arielle HIRSCHAUER PELTRE

Gérant / Associé

Référence de publication: 2011053995/17.

(110059448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

LHM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.507.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011053103/10.

(110059359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

NFO Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 41.821.200,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.436.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 2 mars 2011

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société en date du 2 mars 2011 que le siège social de la Société sera transféré de son adresse actuelle au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, avec effet au 15 avril 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l.

Anne Ehrismann

Manager / Un Mandataire

Référence de publication: 2011053136/16.

(110059207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Combourg (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 159.939.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société NAIRN INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par son administrateur Madame Danielle GOEDERT, employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "COMBOURG (LUXEMBOURG) S.A.".

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit, le deuxième lundi du mois de mai à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille onze.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille douze.

Souscription et Libération.

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:
NAIRN INVESTMENTS LIMITED, prénommée TROIS CENT DIX actions 310

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000.-(TRENTE ET UN MILLE EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.000.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.
 - b) Monsieur Claudio TOMASSINI, avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, né à Esch/Alzette, le 31 octobre 1957.
 - c) Madame Annette SCHROEDER, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, née à Luxembourg, le 29 septembre 1962.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, avec siège social à L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II, R.C.S. Luxembourg B 34978.
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.
- 5) Le siège social est fixé à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of March.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

The company NAIRN INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by its director Mrs Danielle GOEDERT, bank employee, with professional address in Luxembourg, 14, boulevard Royal.

Such appearing party has decided to form amongst themselves a limited company ("société anonyme") in accordance with the following Articles of Incorporation:

Denomination - Registered office - Duration Object - Capital

Art. 1. There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of "COMBOURG (LUXEMBOURG) S.A."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered

office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 5. The corporate capital is fixed EUR 31.000.- (thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred and ten) shares without designation of a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The corporation may repurchase its own shares under the conditions provided by law.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

Art. 8. The board of directors elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 10. The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 11. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Financial year - General meeting

Art. 12. The corporation's financial year shall begin on the first of January and shall end on the thirty-first of December.

Art. 13. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 14. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

Art. 15. The general meeting shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the provisions of the law.

Art. 16. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of the month of May at ten o'clock.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions.

1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on the thirty-first of December two thousand and eleven.

2) The first annual general meeting will be held in the year two thousand and twelve.

Subscription and Payment.

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

NAIRN INVESTMENTS LIMITED, prenamed: THREE HUNDRED AND TEN shares	310
TOTAL:	310

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 2,000.-

Extraordinary general meeting.

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The number of directors is set at three and that of the auditors at one.

2) The following are appointed directors:

a) Mr Jacques RECKINGER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on March 14, 1965.

b) Mr Claudio TOMASSINI, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, born in Esch/Alzette, on October 31, 1957.

c) Mrs Annette SCHROEDER, residing professionally in L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, born in Luxembourg, on September 29, 1962.

2) Has been appointed auditor:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 38, Boulevard Joseph II, RCS Luxembourg B 34978.

4) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

5) The registered office is fixed at L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in French, followed by an English translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the French version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: D. GOEDERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14122. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2011.

Référence de publication: 2011046494/244.

(110052348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2011.

PhB Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 155.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011053151/11.

(110059807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

**Avilix Group Aktiengesellschaft, Société Anonyme,
(anc. Strategy-Lab S.A.).**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 148.747.

Im Jahre zwei tausend und elf, den zweiten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "Strategy-Lab S.A.", mit Sitz zu L-6871 Wecker, 2, Op Huefdreisch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 148.747

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 8. Oktober 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2178 vom 7. November 2009.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Kurt LALLEMAND, Direktor, berufsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden, nachdem sie von den Mitgliedern der Versammlung "ne varietur" unterschrieben wurden, zusammen mit der Anwesenheitsliste, diesem Protokoll beigegeben, um mit demselben einregistriert zu werden.

III.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung:

1. Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in "Avilix Group Aktiengesellschaft" und somit Anpassung von Artikel 1 der Satzung
2. Sitzverlegung nach L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer, und somit Anpassung von Artikel 2 der Satzung.
3. Anpassung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft und somit Anpassung von Artikel 4 der Satzung.
4. Einführung von Kategorien von Aktien und somit Anpassung von Artikel 5 der Satzung.
5. Verschiedenes.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft in "Avilix Group AG (Luxemburg) S.A." abzuändern und somit Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

" **Art. 1.** Die Aktiengesellschaft besteht unter der Bezeichnung "Avilix Group Aktiengesellschaft"."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Sitz der Gesellschaft nach L-1521 Luxemburg, 129, rue Adolphe Fischer, zu verlegen, und somit Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Grossherzogtum Luxemburg).

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Dieser Beschluss soll jedoch die luxemburgische Staatsangehörigkeit nicht beeinflussen. Die Sitzverlegung soll Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft mitgeteilt werden, welches unter den gegebenen Umständen hierzu am besten befähigt ist."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Zweck der Gesellschaft anzupassen und somit Artikel 4 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

" **Art. 4.** Gegenstand des Unternehmens ist die direkte oder indirekte Anlage und Verwaltung von Vermögen in un-mittelbaren und mittelbaren Beteiligungen an nicht börsennotierten Unternehmen im In- und Ausland sowie das Halten und Verwalten dieser Beteiligungen als auch die Veräußerung dieser Beteiligungen.

Gegenstand ist ferner die Erbringung von Beratungs-, Management- und sonstigen Dienstleistungen zur Realisierung von Fondsprojekten, die die Beteiligung an Unternehmen zum Zweck haben.

Die Gesellschaft kann des Weiteren in Erwerb und Management eines Portfolios von Patenten und/oder sonstigen geistigen Schutzrechten gleich welcher Art oder Herkunft investieren.

Die Gesellschaft ist zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die geeignet erscheinen, dem Gegenstand des Unternehmens zu dienen. Sie kann auch andere Unternehmen gleicher oder verwandter Art gründen, erwerben, übernehmen, veräußern und sich an ihnen beteiligen und solche Unternehmen leiten oder sich auf die Verwaltung der Beteiligung beschränken. Sie kann ihren Betrieb ganz oder teilweise in verbundene Unternehmen ausgliedern.

Die Gesellschaft betreibt keine Geschäfte, die behördlicher Genehmigung bedürfen."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt:

- das Stammkapital in verschiedene Kategorien einzuteilen, und alle 310 (dreihundert zehn) bestehendem Aktien in 31.000 (einunddreissig tausend) Aktien der Kategorie A umzuwandeln, wobei jede (1) bestehende Aktie Recht auf ein-hundert (100) neue Aktien der Kategorie A gibt,
- die verschiedenen Kategorien zu bestimmen und ihren Gewinnanteil festzulegen
- Artikel 5 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt 31.000,- EUR (einunddreissigtausend Euro), eingeteilt in 31.000 (einund-dreissigtausend) Aktien der Kategorie A, mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) pro Aktie.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle"). Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als "Alleingesellschafter" bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft."

*Aktienkategorien
Aktien mit Stimmrecht*

Aktien der Kategorie A:

Aktien der Kategorie A verbiefen volles Stimmrecht in der Hauptversammlung und Teilnahme am Liquidationserlös.

Es werden maximal 161.000 (einhundert einundsechzig tausend) Aktien der Kategorie A, mit Stimmrecht mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) herausgegeben.

Aktien ohne Stimmrecht

Aktien der Kategorie B (Mitarbeiter Aktien):

Aktien der Kategorie B verbiefen volle Teilnahme am Gewinn der Gesellschaft und, eine Teilnahme am Liquidationserlös. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Es werden maximal 50.000 (fünfzig tausend) Aktien der Kategorie B, ohne Stimmrecht mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) herausgegeben.

Aktien der Kategorie C:

Aktien der Kategorie C, berechtigen zum Bezug einer Vorzugsdividende in Höhe von kumuliert 1.000,- EUR (ein tausend Euro) pro Aktie der Kategorie C mit einem Nennwert von je 1,- EUR (einem Euro).

Den Aktien der Kategorie C ist ein vom Verwaltungsrat zu bestimmender Anteil, mindestens jedoch 50% des Jahresergebnisses zuzuordnen. Die Aktien sind seitens des Aktionärs jederzeit mit 6 Monaten zum Kalenderjahresende und seitens der Gesellschaft nach Ausschüttung einer kumulierten Dividende von 1.000,- EUR (ein tausend Euro) pro Aktie der Kategorie C mit einem Nennwert von je 1,- EUR (einem Euro), mit 6 Monaten kündbar, die Rückzahlung erfolgt zum Nennwert. Erfolgt die Kündigung durch die Gesellschaft kann der Aktionär eine Umwandlung in Aktien der Kategorie D verlangen.

Es werden maximal 10.000 (zehn tausend) Aktien der Kategorie C, ohne Stimmrecht mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) herausgegeben. Aktien der Kategorie C, die sich im Besitz der Gesellschaft befinden werden wie Aktien der Kategorie D behandelt.

Aktien der Kategorie D

Aktien der Kategorie D verbiefen volle Teilnahme am Gewinn der Gesellschaft und anteilige Teilnahme am Liquidationserlös. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Von der Kategorie D werden maximal insgesamt 50.000 (fünfzig tausend) Aktien mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben.

Aktien der Kategorie E

Aktien der Kategorie E, werden mit einem Agio von 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Die Aktien berechtigen zum Bezug einer Vorzugsdividende von 8,- EUR (acht Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro), soweit der Gewinn der Gesellschaft hierfür ausreicht. Fällt der Vorzugsanteil der Dividende in einem Jahr aus, wird er mit Gewinnen der Folgejahre nachgeholt.

Die Aktien der Kategorie E sind mit 6 (sechs) Monaten zum Jahresende, seitens des Aktionärs, kündbar.

Die Rückzahlung erfolgt zum Nennwert zuzüglich 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie.

Von der Kategorie E-M werden maximal insgesamt 50.000 (fünfzig tausend) Aktien mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben.

Aktien der Kategorie F

Aktien der Kategorie F, werden mit einem Agio von 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Die Aktien berechtigen zum Bezug einer Vorzugsdividende von 7,- EUR (sieben Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro), sowie eines Gewinnanteils in Höhe von 1/8 (einem Achtel) ihres Nennwertes, soweit der Gewinn der Gesellschaft hierfür ausreicht. Fällt der Vorzugsanteil der Dividende in einem Jahr aus, wird er mit Gewinnen der Folgejahre nachgeholt.

Die Aktien der Kategorie F sind mit 6 (sechs) Monaten zum Jahresende, seitens des Aktionärs, kündbar.

Die Rückzahlung erfolgt zum Nennwert zuzüglich 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie.

Aktien der Kategorie G

Aktien der Kategorie G werden mit einem Agio von 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Die Aktien berechtigen zum Bezug einer Vorzugsdividende von 6,- EUR (sechs Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro), sowie eines Gewinnanteils in Höhe von 2/8 (zwei Achtel) ihres Nennwertes, soweit der Gewinn der Gesellschaft hierfür ausreicht. Fällt der Vorzugsanteil der Dividende in einem Jahr aus, wird er mit Gewinnen der Folgejahre nachgeholt.

Die Aktien der Kategorie G sind mit 6 (sechs) Monaten zum Jahresende, seitens des Aktionärs, kündbar.

Die Rückzahlung erfolgt zum Nennwert zuzüglich 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie.

Aktien der Kategorie H

Aktien der Kategorie H werden mit einem Agio von 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Die Aktien berechtigen zum Bezug einer Vorzugsdividende von 5,- EUR (fünf Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro), sowie eines Gewinnanteils in Höhe von $\frac{3}{8}$ (drei Achtel) ihres Nennwertes, soweit der Gewinn der Gesellschaft hierfür ausreicht. Fällt der Vorzugsanteil der Dividende in einem Jahr aus, wird er mit Gewinnen der Folgejahre nachgeholt.

Die Aktien der Kategorie G sind mit 6 (sechs) Monaten zum Jahresende, seitens des Aktionärs, kündbar.

Die Rückzahlung erfolgt zum Nennwert zuzüglich 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie.

Aktien der Kategorie I

Aktien der Kategorie I, werden mit einem Agio von 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Die Aktien berechtigen zum Bezug einer Vorzugsdividende von 4,- EUR (vier Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro), sowie eines Gewinnanteils in Höhe von $\frac{4}{8}$ (vier Achtel) ihres Nennwertes, soweit der Gewinn der Gesellschaft hierfür ausreicht. Fällt der Vorzugsanteil der Dividende in einem Jahr aus, wird er mit Gewinnen der Folgejahre nachgeholt.

Die Aktien der Kategorie I sind mit 6 (sechs) Monaten zum Jahresende, seitens des Aktionärs, kündbar.

Die Rückzahlung erfolgt zum Nennwert zuzüglich 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie.

Aktien der Kategorie J

Aktien der Kategorie J werden mit einem Agio von 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Die Aktien berechtigen zum Bezug einer Vorzugsdividende von 3,- EUR (drei Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro), sowie eines Gewinnanteils in Höhe von $\frac{5}{8}$ (fünf Achtel) ihres Nennwertes, soweit der Gewinn der Gesellschaft hierfür ausreicht. Fällt der Vorzugsanteil der Dividende in einem Jahr aus, wird er mit Gewinnen der Folgejahre nachgeholt.

Die Aktien der Kategorie J sind mit 6 (sechs) Monaten zum Jahresende, seitens des Aktionärs, kündbar.

Die Rückzahlung erfolgt zum Nennwert zuzüglich 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie.

Aktien der Kategorie K

Aktien der Kategorie K werden mit einem Agio von 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Die Aktien berechtigen zum Bezug einer Vorzugsdividende von 2,- EUR (zwei Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro), sowie eines Gewinnanteils in Höhe von $\frac{6}{8}$ (sechs Achtel) ihres Nennwertes, soweit der Gewinn der Gesellschaft hierfür ausreicht. Fällt der Vorzugsanteil der Dividende in einem Jahr aus, wird er mit Gewinnen der Folgejahre nachgeholt.

Die Aktien der Kategorie K sind mit 6 (sechs) Monaten zum Jahresende, seitens des Aktionärs, kündbar.

Die Rückzahlung erfolgt zum Nennwert zuzüglich 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie.

Aktien der Kategorie L

Aktien der Kategorie L, werden mit einem Agio von 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Die Aktien berechtigen zum Bezug einer Vorzugsdividende von 1,- EUR (einem Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro), sowie eines Gewinnanteils in Höhe von $\frac{7}{8}$ (sieben Achtel) ihres Nennwertes, soweit der Gewinn der Gesellschaft hierfür ausreicht. Fällt der Vorzugsanteil der Dividende in einem Jahr aus, wird er mit Gewinnen der Folgejahre nachgeholt.

Die Aktien der Kategorie L sind mit 6 (sechs) Monaten zum Jahresende, seitens des Aktionärs, kündbar.

Die Rückzahlung erfolgt zum Nennwert zuzüglich 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie.

Aktien der Kategorie M

Aktien der Kategorie M werden mit einem Agio von 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie mit einem Nennwert von jeweils 1,- EUR (einem Euro) ausgegeben. Sie haben kein Stimmrecht in der Hauptversammlung.

Die Aktien berechtigen zum Bezug einer Vorzugsdividende in Höhe eines Gewinnanteils in Höhe entsprechend Anteil des Nennwertes, soweit der Gewinn der Gesellschaft hierfür ausreicht. Fällt der Vorzugsanteil der Dividende in einem Jahr aus, wird er mit Gewinnen der Folgejahre nachgeholt.

Die Aktien der Kategorie M sind mit 6 (sechs) Monaten zum Jahresende, seitens des Aktionärs, kündbar.

Die Rückzahlung erfolgt zum Nennwert zuzüglich 99,- EUR (neunundneunzig Euro) pro Aktie.

Genehmigtes Kapital:

Das Gesellschaftskapital kann von seinem aktuellen Stand bis auf dreihundert einundzwanzigtausend Euro (321.000,- EUR) heraufgesetzt werden durch die Schaffung von neuen Aktien, mit einem Nennwert von je einem Euro (1,- EUR), wie in den Aktienkategorie hierüber definiert.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven;
- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen;

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend am Datum der Veröffentlichung im Mémorial C der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 2. März 2011 das Kapital in einer Gesamtausgabe oder in Teilausgaben zu erhöhen innerhalb des ermächtigten Kapitals mit oder ohne Ausgabe von neuen Aktien. Diese Ermächtigung kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals, welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Nach jeder durchgeführten und wie erforderlich in Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen festgestellten Kapitalerhöhung, wird der erste Absatz dieses Artikels gemäß dieser erfolgten Kapitalerhöhung abgeändert; diese Änderung wird in offizieller Art durch den Verwaltungsrat oder eine jegliche hierfür beauftragte Person festgestellt.

Bei jeglicher Kapitalerhöhung, ob diese im Rahmen des genehmigten Kapitals durchgeführt wird oder anderswie, haben die bestehenden Aktionäre ein Vorzugsrecht für die Zeichnung im Verhältnis zu denen von ihnen gehaltenen Aktien. Dieses Recht muss binnen einer Frist von einem Monat ab der diesbezüglichen Bekanntgabe oder der Mitteilung durch den Verwaltungsrat betreffend sein Vorhaben eine solche Kapitalerhöhung vorzunehmen, ausgeübt werden. Die diesbezüglichen Rechte, die nicht binnen dieser Frist ausgeübt wurden, erhöhen das Vorzugsrecht für die Zeichnung der anderen bleibenden Aktionäre im Verhältnis zu deren Beteiligung am Kapital. Dieses Recht muss jedoch auch binnen dem Monat der entsprechenden Benachrichtigung oder der Veröffentlichung durch den Verwaltungsrat ausgeübt werden. Die Zeichnung der Aktien für die kein Vorzugsrecht ausgeübt wurde, wird frei.

Der Verwaltungsrat ist ebenfalls dazu ermächtigt einfache oder wandelbare Obligationsanleihen oder Anleihen mit Zeichnungsscheinen auszugeben, dies in der Form von Inhaberanleihen oder anderswie, gleich unter welcher Bezeichnung und zahlbar in einer jeglichen Währung, wobei jegliche Ausgabe von Wandelanleihen oder Anleihen mit Zeichnungsscheinen nur im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen erfolgen kann, die für das genehmigte Kapital gelten und in den Grenzen des wie oben im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen bezeichnetem Kapital insbesondere von Artikel 24 des Gesetzes über Gesellschaften.

Der Verwaltungsrat wird die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabebedingungen und die Rückzahlungsbedingungen sowie alle anderen damit verbundenen Bedingungen festsetzen."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt 1.200,- EUR veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Max MAYER, Kurt LALLEMAND, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2011. 10. Relation GRE/2011/989. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 24. März 2011.

Référence de publication: 2011044470/247.

(110050105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2011.

Lira S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6951 Olingen, 33, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 118.277.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.04.2011.

A. LEVASHKEVICH

Gérant

Référence de publication: 2011053106/12.

(110059346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Lirin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2011.

Référence de publication: 2011053107/10.

(110059973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Motor Center Angelsberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 16.724.

Par la présente, Monsieur Engel Tom démissionne de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué de la société sous rubrique avec effet au 03.12.2011.

Pour avis sincère et conforme

Référence de publication: 2011053114/10.

(110059799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2011.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 avril 2011

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Madame Alessandra Perlo, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 49, Corso Garibaldi à I-20121 Milan (IT), avec effet immédiat.

En date du 14 avril 2011, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Valoti Michele Roberto, employé privé, avec adresse professionnelle Via Simen 3, CH-6904 Lugano.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, à L-2163 Luxembourg
- Valoti Michele Roberto, employé privé, avec adresse professionnelle Via Simen 3, CH-6904 Lugano

Luxembourg, le 14 avril 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011057244/22.

(110064730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.
